

Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 2 avril 2026 – 19h00

Le deux avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : BLANC Serge

Convocation en date du : 26 mars 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BARTHELEMY Géraldine, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

Ordre du jour :

- Approbation des deux derniers procès-verbaux (CM du 06/03/2026 et du 22/03/2026)
- Délibération relative aux délégations accordées au Maire
- Délibération relative à la composition des commissions communales
- Délibération pour nommer les délégués à Territoire d'Energie Hautes Alpes TE05
- Délibération pour attribuer de la répartition les tâches aux conseillers
- Délibération pour désigner un délégué Cnas (collège Elus)
- Délibération pour désigner la composition de la commission d'Appels d'Offres
- Délibération pour désigner les délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Champsaur-Valgaudemar
- Délibération donnant mandat au CdG05 pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire
- Délibération pour désigner un délégué auprès des communes forestières

- Questions diverses

- **Approbation des deux derniers procès-verbaux (CM du 06/03/2026 et du 22/03/2026)**

Monsieur Le Maire donne lecture des procès-verbaux des deux derniers Conseils Municipaux des 6 mars 2026 et 22 mars 2026.

Ces derniers sont validés à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 12/2026 relative aux délégations accordées au Maire**

Suite aux élections municipales du 15 Mars 2026, Monsieur Richard ACHIN a été réélu en date du 22 mars 2026. En sa qualité, le Maire a lu la matrice concernant les délégations qui lui sont consenties.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément aux dispositions de cet article, il doit fixer les limites ou conditions des délégations données au Maire.

Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le Maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L 2122-3. Le Maire peut également subdéléguer la signature de cette décision à un adjoint, dans les conditions prévues par l'article L 2122-18.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, a décidé de donner délégation au maire pour la durée de son mandat.
Le vote est établi à l'unanimité.

➤ **Délibération n° 13/2026 relative à la composition des commissions communales**

Monsieur le Maire propose de créer des commissions communales qui seront chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles préparent le travail et les délibérations du Conseil Municipal. Les réunions de travail des commissions ne sont pas publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter la composition des commissions communales suivant le détail ci-joint :

<u>Commission travaux, chemins ruraux et communaux :</u> PRAT Denis BARBAN Daniel BENEVENT Nicolas BLANC Serge CATELAN Thierry FAURE Amandine GRAS Julien	<u>Commission Ecole, petite enfance, Affaires sociales :</u> GIRAUD Sylvie BENEVENT Nicolas BLACHE Claudie GRAS Julien GRAS Maïwenn FAURE Amandine MANUEL Agnès
<u>Commission Finances, développement économique :</u> BARBAN Daniel BARTHELEMY Géraldine CATELAN Richard CATELAN Thierry MAGNAN Richard PRAT Denis	<u>Commission Environnement, Agriculture et gestion de l'eau :</u> GRAS Julien CATELAN Thierry FAURE Amandine MANUEL Agnès PRAT Denis GALLAND Nicolas

<u>Commission vie Associative, animations, Événementiel, culture :</u> CATELAN Thierry BARBAN Daniel BARTHELEMY Géraldine BLANC Serge GIRAUD Sylvie GRAS Julien PRAT Denis GALVIN Céline	<u>Commission gestion des cimetières :</u> MAGNAN Richard PRAT Denis CATELAN Thierry GRAS Julien
<u>Commission projets innovants et ENP :</u> MANUEL Agnès CATELAN Thierry GRAS Julien PRAT Denis DOUX Cécile ALLEQ Sylvie	<u>Commission d'Appel d'Offres :</u> Titulaires : GRAS Julien CATELAN Richard BARBAN Daniel Suppléants : CATELAN Thierry MAGNAN Richard PRAT Denis
<u>Commission Bulletin municipal :</u> ACHIN Richard MANUEL Agnès CATELAN Thierry BLANC Serge GRAS Maïwenn GALVIN Céline	<u>Commission du personnel, embauches :</u> Titulaires : PRAT Denis CATELAN Thierry GIRAUD Sylvie Suppléants : FAURE Amandine CATELAN Richard GRAS Maïwenn
<u>Commission Informatique, Site Internet :</u> BLANC Serge CATELAN Thierry FAURE Amandine MANUEL Agnès GIRAUD Sylvie MAGNAN Richard GRAS Maïwenn	<u>Délégués SCOT :</u> Titulaire : ACHIN Richard Suppléant : CATELAN Thierry

<u>Délégués SIEPCV :</u> Titulaires : ACHIN Richard PRAT Denis MAGNAN Richard Suppléants : MANUEL Agnès CATELAN Thierry BLANC Serge	<u>Délégués Territoire d'Energie 05 :</u> Titulaire : ACHIN Richard Suppléant : MAGNAN Richard
<u>Correspondant commune forestière :</u> Titulaire : CATELAN Richard Suppléant : GRAS Julien	<u>Conseillers Communautaires :</u> ACHIN Richard MAGNAN Richard
<u>Correspondant défense :</u> MAGNAN Richard	<u>Délégué CNAS :</u> 1 élu : BARTHELEMY Géraldine 1 agent : GARBATI AUDIBERT Isabelle

➤ **Délibération n° 14/2026 pour nommer les délégués à Territoire d'Energie Hautes Alpes TE05**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le TE05 et précise qu'en application de l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts du Territoire d'Energie des Hautes Alpes – TE05, il convient de procéder à la désignation de délégués pour représenter la commune au sein des instances syndicales.

Le TE05 est un syndicat intercommunal qui est autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 159 communes des Hautes-Alpes. Depuis 2012, il a développé de nouvelles compétences dans le cadre de la transition énergétique (réseaux de chaleur, production d'énergie renouvelable, mobilité électrique...).

Chaque commune membre doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les délégués seront ensuite réunis à l'échelle de collèges territoriaux. Monsieur Le Maire précise qu'une réforme statutaire est en cours et présente la carte des nouveaux collèges sous réserve d'acceptation par les communes à la majorité qualifiée. Il précise qu'indépendamment de cette réforme, le nombre de délégués étant inchangé, il convient de procéder dès à présent à la désignation des délégués communaux. Il précise que ceux-ci doivent être membres du conseil municipal

Chaque collège procédera dans un deuxième temps à l'élection de ses représentants pour siéger au comité syndical qui est l'assemblée délibérante du syndicat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne :

- Délégué titulaire : ACHIN Richard
- Délégué suppléant : MAGNAN Richard

➤ **Délibération n° 15/2026 pour attribuer les différentes tâches aux conseillers**

Monsieur Le Maire explique la nécessité d'organiser le travail des conseillers municipaux pour une gestion efficace des affaires communales et que la répartition des tâches entre les conseillers municipaux permet une meilleure implication de chacun dans la vie de la commune et une gestion plus transparente et efficace des dossiers.

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 – Principes généraux

Les conseillers municipaux se voient attribuer des tâches ou délégations en fonction de leurs compétences, de leur disponibilité et des besoins de la commune. Ces attributions sont faites pour la durée du mandat, sauf modification ultérieure par délibération du conseil municipal.

Article 2 – Attribution des tâches

- 1 responsable pour représenter la commune aux visites périodiques des ERP :
 - PRAT Denis
- 3 personnes pour assurer le poste de secrétaire de séance aux différents CM + retour aux secrétaires
 - MANUEL Agnès
 - BLANC Serge
 - GRAS Maïwenn
- 2 responsables du site Internet, news + panneau pocket
 - BLANC Serge
 - MANUEL Agnès
- 3 responsables Marché de Noël
 - GALVIN Céline
 - CATELAN Thierry
 - GIRAUD Sylvie

- 2 responsables Marché hebdomadaire toute l'année (placement le samedi matin + contrôle annuel)
 - GRAS Maïwenn
 - CATELAN Richard
- 3 responsables du monde associatif. Me représenter aux AG quand le Maire ne peut pas y assister
 - BARTHELEMY Géraldine
 - CATELAN Thierry
 - BLANC Serge
- 1 responsable personnes isolées et fragiles (avec tenue du registre) :
 - DOUX Cécile
- 1 responsable Relevé des compteurs d'eau des réservoirs de la commune + suivi du registre obligatoire + déclarations à l'Agence de l'eau avec Le Maire :
 - CATELAN Richard
- 1 responsable pour le suivi du Plan Communal de sauvegarde :
 - MAGNAN Richard
- 3 responsables fleurissement de la commune :
 - CATELAN Richard
 - CATELAN Thierry
 - GALVIN Céline
- 4 responsables galettes des rois et colis des aînés
 - BLANC Serge
 - GALVIN Céline
 - MANUEL Agnès
 - BARTHELEMY Géraldine
- 1 responsable éclairage public
 - MAGNAN Richard
- 1 responsable Incendie et Secours
 - PRAT Denis
- 1 conseiller en charge des chemins ruraux
 - GRAS Julien
- 1 responsable Etat des lieux des appartements pour suppléer Le Maire

- BARTHELEMY Géraldine
- 1 référent cantine/garderie périscolaire
- GIRAUD Sylvie
- 1 responsable rédaction cahier des charges pour travaux sans architecte et sans bureau d'études
- CATELAN Thierry
- 1 responsable défense
- MAGNAN Richard

➤ **Délibération n° 16/2026 pour désigner un délégué Cnas (collège des élus)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Aubessagne a adhéré au CNAS afin que le personnel communal puisse bénéficier de prestations sociales, conformément à la réglementation.

Il précise que le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex. Cet organisme national a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'Assemblée départementale annuelle afin de donner son avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration. Le Délégué représentant les élus est désigné par délibération du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame BARTHELEMY Géraldine, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

➤ **Délibération n° 17/2026 pour désigner les membres de la commission d'Appels d'Offres**

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus

fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L2121-21). Monsieur le Maire demande si un ou plusieurs conseillers souhaitent recourir au vote à bulletin secret.

Personne ne souhaitant le vote à bulletin secret, le Conseil Municipal procède à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proclame élus :

Membres titulaires : 3

- GRAS Julien
- CATELAN Richard
- BARBAN Daniel

Membres suppléants : 3

- CATELAN Thierry
- MAGNAN Richard
- PRAT Denis

➤ **Délibération n° 18/2026 relative à la désignation des délégués de la commune au Syndicat intercommunal d'éclairage public du Champsaur Valgaudemar**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public du Champsaur Valgaudemar (SIEPCV). Le nombre est de 3 titulaires et 3 suppléants.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** membres titulaires :

- ACHIN Richard
- PRAT Denis
- MAGNAN Richard

➤ **DESIGNE** membres suppléants :

- MANUEL Agnès
- CATELAN Thierry
- BLANC Serge

➤ **Délibération n° 19/2026 donnant mandat au CdG05 pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire**

Le Maire informe le Conseil que la réforme de la protection sociale complémentaire

rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, à partir du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties en matière de prévoyance (maintien de salaire a minima en cas d'incapacité et d'invalidité) et à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les garanties en matière de santé (mutuelle complémentaire).

Aux termes de l'article L.827-7 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion concluent une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Par conséquent, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes lance les consultations publiques afin de conclure deux conventions de participation dans le domaine l'une de la prévoyance et l'autre de la santé.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux ou montants de cotisation de l'offre retenue pour chacun des risques prévoyance et santé seront présentés aux collectivités.

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, tant en prévoyance qu'en santé, et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes ;

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de se joindre aux procédures de mise en concurrence pour la passation des conventions de participation pour les risques prévoyance et santé que le Centre de Gestion des Hautes-Alpes va engager et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse signer la convention de participation prévoyance et décision de signer ou non la convention de participation santé souscrites par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} janvier 2027.

➤ **Délibération n° 20/2026 pour désigner un représentant auprès des communes forestières**

Monsieur le Maire explique que le réseau des communes forestières assure la représentation pluraliste des communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur et défend leurs intérêts auprès des institutions, collectivités et partenaires régionaux.

Le réseau accompagne les maires dans l'exercice de leurs responsabilités de propriétaires de forêts communales, d'aménageurs du territoire, de maîtres d'ouvrages de bâtiments publics et de responsables de la sécurité de leur territoire.

Au quotidien, l'association assure des missions d'information et de formation des élus, accompagne les communes dans la réalisation de leurs projets liés au bois et à la forêt. Elle propose un appui à la gestion des espaces forestiers et à leur prise en compte dans les stratégies de développement des territoires.

Monsieur Le Maire propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune d'Aubessagne auprès de l'Association des Communes forestières.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, à l'unanimité désigne en tant que représentants de la commune à l'association des communes forestières des hautes Alpes :

- Membre titulaire : CATELAN Richard
- Membre suppléant : GRAS Julien

➤ **Questions diverses**

- *Glissement survenu à l'intersection du chemin des Andrix et du chemin du Marais*

Après avoir expliqué la situation, il est décidé d'organiser une visite des lieux pour prendre la décision sur la conduite à tenir avec la commission des travaux.

- *Devis de deux bacs de rétention*

Deux devis ont été demandés pour l'achat de 2 bacs de rétention :

- SAE Matériel
- GAP Matériel

Le Conseil choisit l'offre de GAP Matériel. M. PRAT s'occupera de passer la commande.

- *Formulaire de collecte des données des élus municipaux et RGPD*

Dans le cadre de la protection des données, un formulaire est distribué aux conseillers afin d'autoriser la diffusion de certaines informations les concernant. Il est rappelé les règles concernant la protection des données de la commune.

- *Double facturation de l'eau*

M. Le Maire explique aux conseillers le problème technique de la DGFIP concernant la double facturation reçue par les abonnés à l'eau.

Le secrétaire
Serge BLANC



Le Maire
Richard ACHIN

